

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 22.09.2014

Date de convocation 12.09.2014

Date d'affichage 12.09.2014

Nombre de conseillers :

En exercice 11

Présents 10

Votants 10

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Etaient Présents : M. AUBERT Patrick -adjoint-, M. MALLE Anthony, Mme PAILLARD Nelly, MM. BEAUMONT David, COCHERIE Olivier, HOUTIN Jean-Christophe, Mmes CHAUDET Denise, FLOURE Martine et TCHERTAN Viorika.

Etait absent excusé: M. GAROT Rémi.

Secrétaire de séance : M. COCHERIE Olivier ;

*** Délib 2014-09-22-01 : Création poste adjoint technique principal 1^{ère} classe et suppression du poste adjoint technique principal 2^{ème} classe**

- Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires au 1^{er} novembre 2014 créé par délibération du 30 mars 2009
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires au à compter du 1^{er} novembre 2014

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
- Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- D'adopter à l'unanimité la proposition du Maire
- D'actualiser le tableau des emplois et d'adopter le tableau ci-joint à la date du 1^{er} novembre 2014

Cadres d'emplois	CATEGORIE	Effectif et Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	B	1 à TNC 18H
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1 à TNC 15 H
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1 à 35H

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

*** Délib 2014-09-22-02 : Vote prime de fin d'année**

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis du Comité technique en date du 06 juin 2014,
Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une augmentation de 0.54 % sur la période de référence,

décide :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 937.60 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi (en fonction de ce qui figure dans la délibération initiale)

Elles sont les suivantes :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),
- . chaque agent supportera la nouvelle cotisation RAFPT en fonction de sa situation.

Article 3 : Exécution

Le maire et le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

*** Délib 2014-09-22-03 : Accord d'une Subvention complémentaire à l'A.S. Football La Chapelle Craonnaise au titre de l'année 2014**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour la réparation et l'entretien de leurs vestiaires, l'A.S. Football La Chapelle Craonnaise a dû acheter du matériel pour un montant total de 515.59 € TTC et demande ainsi à la commune une participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire à l'A.S. Football La Chapelle Craonnaise de 515.59 € TTC.

*** Délib 2014-09-22-04 : Validation devis rotunde pour l'aménagement du plan d'eau**

M. le Maire expose que dans la continuité de l'aménagement du plan d'eau il avait été évoqué le fait de créer une Rotonde.

L'entreprise SMR propose un devis pour ces travaux d'un montant de 4 590.00€ HT soit 5 508.00€ TTC,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de SMR pour les travaux de la rotonde.

AUTORISE les modifications budgétaires comme suivent :

Section de fonctionnement			
Chap/articles	libellé	recettes	dépenses
022	Dépenses imprévues		-1900
023	Vir. à la section d'investissement		+1900
Total modification n°2		0	0
Pour mémoire BP 2014		244 168.10	244 168.10

Total section de fonctionnement	244 168.10	244 168.10
---------------------------------	------------	------------

Section d'investissement			
Chap/articles	libellé	recettes	dépenses
021	Vir. de la section de fonctionnement	+1900	
2138	Aménagement terrain de loisirs		+3400
020	Dépenses imprévues		-1500
Total modification n°2		+1900	+1900
Pour mémoire modification n°1		0	0
Pour mémoire BP 2014		157 973.51	157 973.51
Total section d'investissement		159 873.51	159 873.51

AUTORISE le Maire à payer la dépense sur les crédits ainsi prévus à l'article 2138 « Aménagement terrain de loisirs », suite à la décision modificative susmentionnée, du budget 2014.

*** Appel de cotisation pour l'association RN 171/ RD 771**

M. le Maire fait lecture au conseil du courrier reçu de l'association RN171/RD771, appelant une cotisation de 100 euros pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de cotisation à cette association.

*** Adhésion à la fourrière de la SPA de la Mayenne**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la fourrière de la SPA de la Mayenne à compter de 2015.

*** Mise à disposition gratuite d'une salle de la mairie pour l'association « Entre Amis »**

Le Conseil Municipal décide de rédiger une convention avec l'association Entre Amis et de leur mettre à disposition la petite salle au-dessus de la mairie.

*** Etude devis logement Macé (fenêtres)**

Les devis sont toujours en attente.

*** Réflexion sur l'évolution du temps de travail de M. SAUDRAIS avec la commune de DENAZÉ**

Suite à un entretien avec les élus de DENAZÉ, souhaitant mettre fin à la convention de mise à disposition de M. SAUDRAIS à la fin de l'année 2014. Le Conseil Municipal approuve le fait que M. SAUDRAIS garde son activité à temps plein sur la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE.

Questions diverses :

* Point de situation sur la fusion des trois communautés de communes

M. le Maire expose l'organigramme provisoire pour la future grande Communauté de communes.

* Point sur le curage des lagunes

M. le Maire fait lecture de la réponse de l'entreprise BOUVIER BRICAUD qui explique que le séchage des boues sur place est impossible. Il faut faire appel à un bureau d'étude pour mettre en place un plan d'épandage.

* Information sur le renouvellement des représentants des communes au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

M. le Maire fait lecture de la note d'information transmise par la Préfecture à titre d'information.

* Point sur les nouvelles constructions sur la commune

Dans le lotissement Acacias III : la vente des lots n°1 et 3 est en attente de signature chez le notaire avec, respectivement, M. et Mme LUSSON et M. et Mme DUBOIS.

Un permis de construire pour une parcelle privée rue de la gare a été déposé en mairie par M. BESNIER et Mme DARAULT

* Recrutement agent recenseur pour le recensement 2015

M. le Maire propose Mme Nathalie GAROT comme potentiel agent recenseur. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

* Réhabilitation du pont sur le chemin de la voie verte « tahrte »

M. le Maire explique que le pont de la « tahrte » est en très mauvais état et qu'il doit être consolidé. Le Conseil Municipal décide de renforcer ce pont en y ajoutant des poteaux électriques réformés.

* Rapport d'activité 2013 du SDEGM

M. le Maire expose rapidement le rapport d'activité 2013 du SDEGM au Conseil Municipal et le laisse à disposition.